

Bertrand Moquay, président de l'Appa

« Répondre aux questions des gestionnaires »

L'Association des ports de plaisance de l'Atlantique, reconnue officiellement par le ministère depuis cet été, regroupe désormais 38 ports français et sept ports basques espagnols.

Quels sont les buts visés par l'Appa ?

Nous sommes avant tout une plate-forme ouverte d'échanges et de retours d'expérience. Nous pouvons ainsi apporter à nos membres des éléments de réponse, comparatifs, juridiques ou pratiques, susceptibles de les aider dans leur gestion quotidienne. Depuis cet été, nous sommes reconnus par le ministère, ce qui permet à l'Appa d'être associée à toutes les réflexions des administrations et organismes associés, comme le Codacop pour le prochain appel à projet « Port exemplaire », le Conseil maritime de façade sud Atlantique, etc. Cette reconnaissance permet aussi à l'association de porter la parole de nos membres auprès des institutions.

« Échanger des bonnes pratiques. »

L'association vient de fêter ses dix ans. Comment son organisation a-t-elle évolué au cours de cette décennie ?

L'embauche d'un permanent, depuis la fin du premier trimestre de cette année, a permis de mieux nous structurer et de développer un certain nombre d'actions, d'en renforcer les contenus et de finaliser les échanges qui étaient en cours. En une année, dix ports supplémentaires sont venus nous rejoindre, dont Port Olona, célèbre pour la course du Vendée Globe, qui entre par ailleurs au conseil d'administration de l'association. Au total, nous représentons, de Pornichet à Hendaye, pas moins de 27 500 anreaux et bouées.



L'association participe à des opérations de sensibilisation au port de la brasserie.

Quelle démarche suivez-vous pour enrichir les contenus ?

Nous nous appuyons avant tout sur les compétences de nos membres qui, en tant que gestionnaires, ont eu à traiter tel ou tel type de dossier, avec l'aide de tel ou tel cabinet juridique, avec tel expert, etc. Il s'agit pour l'essentiel de la mise en commun de retours d'expérience, permettant de donner la référence d'un texte officiel, un contact utile... Au final, l'idée est d'échanger des bonnes pratiques, mais chaque gestionnaire est libre de ses choix et il peut faire ce qu'il veut de nos aides et conseils, sachant que la réactivité est une clé essentielle pour aider à la prise de décision.

Concrètement, comment sont exploités ces retours d'expérience ?

À partir des questions posées par les ports, nous mettons en place des groupes de travail, chacun en charge d'un sujet thématique et très concret. Un groupe a ainsi travaillé à la gestion des listes d'attente, y compris dans le cadre du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, où l'Appa est représentée.

« Nous rédigeons un contrat-type d'emplacement. »

En collaboration avec la SNSM, nous avons contribué à l'opération de sensibilisation au port de la brasserie. Un autre groupe s'est intéressé aux pro-



« En partenariat avec l'APPB, nous avons organisé en avril une journée sur le thème du dragage qui a réuni près de 150 professionnels », se félicite Bertrand Moquay.

blèmes du dragage, toujours sur la base de retours d'expérience – les solutions alternatives, les contraintes environnementales et juridiques... – en veillant à rester au plus près des besoins des gestionnaires. Pour eux, la question du dragage est centrale car son coût est conséquent et pèse sur l'économie des ports. Au-delà d'un certain volume de sédiments, l'ingénierie d'accompagnement devient très lourde, puisqu'elle doit répondre aux exigences multiples de la loi sur l'eau, des zones Natura 2000, des parcs marins... En partenariat avec nos amis bretons de l'APPB, nous avons, en avril dernier, organisé à Nantes une journée d'information et d'échange sur ce thème qui a réuni près de 150 gestionnaires, experts et institutionnels.

Pour communiquer le fruit de vos réflexions, vous publiez des documents divers...

Afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques, par exemple, nous avons corédigé un guide de préconisation des longueurs de bateau dans les ports. Un autre sur les écono-

mies et la gestion de fluides, eau et électricité doit voir le jour en 2015. La simple temporisation des bornes électriques, par exemple, a permis de diminuer sensiblement les incendies à bord. Nous allons également rédiger une proposition de contrat-type d'emplacement que chaque gestionnaire pourra adapter à ses besoins. Enfin le dernier sujet en cours me concerne très directement puisqu'il s'agit d'un guide préventif utile en cas de tempête de type Xynthia, une expérience, avant, pendant et après, que j'ai connue au port de La Rochelle. Sa rédaction est en cours et le document devrait être diffusé le printemps prochain.

La question des bateaux de servitude utilisés dans l'emplacement des ports de plaisance n'est pas clairement résolue à ce jour. Quelle est votre position sur le sujet ?

Suite à la proposition de la direction des Affaires maritimes, qui laisse au gestionnaire le soin d'autoriser le personnel à utiliser des navires de servitude imma-

triculés en pro, l'Appa a fait une double demande d'évolution. Lorsqu'un gestionnaire confie la conduite d'un véhicule terrestre à un salarié, ce n'est pas lui, mais l'État, qui a la habilité à la conduite d'un véhicule.

« Créer un brevet de conduite des servitudes. »

L'association propose donc de créer un brevet spécifique de conduite des servitudes, obtenu à la suite d'une formation courte et adaptée aux saisonniers, prise en charge par l'employeur. Elle demande aussi une application uniforme et une simplification des équipements de sécurité de ces navires, utilisés à plus de 90 % dans un espace protégé, à l'intérieur des digues.

Propos recueillis par Jean-Yves POIRIER